

# Projet de vie scolaire et éducative de l'établissement



**Thème : conseils de classe**  
**Gratifications, sanctions.**

## **Constat/Etat des lieux :**

Les conseils de classe ont vocation à faire le bilan éducatif d'une période, ils ne sont pas des instances disciplinaires

Dans un souci d'efficacité et d'équité, les règles de fonctionnement des conseils de classe doivent être les mêmes dans tous les conseils

Les sanctions prises en conseil de classe doivent demeurer exceptionnelles et être porteuses de sens.

## **Organisation des conseils de classe :**

### **Avant :**

- Saisie des notes : les parents peuvent consulter les évaluations de leurs enfants sur Pronote. Les enseignants doivent donc saisir leurs notes au fur et à mesure pour favoriser un meilleur suivi des résultats des élèves par tous et prévenir les difficultés. La moyenne trimestrielle correspond au niveau d'un élève dans une discipline ; un « zéro » de moyenne signifie donc que l'élève n'a montré aucune connaissance ni compétence dans cette discipline durant le trimestre. Le refus et le manque de travail s'apparentent à des comportements défiants l'autorité et doivent être gérés dans le cadre du régime disciplinaire de l'établissement.
- Saisie des appréciations : pour permettre au professeur principal de rédiger sa synthèse et de détecter d'éventuelles anomalies, les appréciations doivent être renseignées 3 jours avant le conseil de classe.
- Du traitement des bulletins par le professeur principal : il peut être opportun qu'il prépare avec son président le conseil de classe, notamment en ce qui concerne les questions d'orientation et/ou de discipline.

### **Pendant :**

- Modalité des prises de parole préliminaires : le professeur principal effectue une synthèse du trimestre à partir des éléments recueillis dans la synthèse générale par discipline, préalablement saisie sur Pronote par chaque enseignant de l'équipe pédagogique (niveau, investissement, assiduité, ponctualité, etc).

Les enseignants qui le souhaitent peuvent compléter son propos.

Les délégués élèves et les représentants de parents d'élèves peuvent présenter les points soulevés lors des consultations organisées en amont des conseils de classe.

- Adoption et saisine de l'appréciation générale : le professeur principal prépare une appréciation synthétique pour chaque élève après consultation des moyennes et appréciations saisies par l'ensemble des enseignants. Il en fait la saisie sur Pronote.

Le président du conseil de classe soumet au conseil de classe l'appréciation générale préalablement préparée par le professeur principal.

- Règles d'attribution des gratifications

*Encouragements* : ils soulignent la bonne volonté et le courage d'un élève. Ils ne dépendent pas de la qualité des performances du collégien mais de son envie de bien faire et/ou de surmonter ses difficultés.

*Compliments* : ils gratifient des résultats et un comportement satisfaisant voire très satisfaisants.

Ils inscrivent l'élève dans une évolution positive qui doit déboucher sur les félicitations.

*Félicitations* : ils valorisent l'excellence des résultats et du comportement, ils soulignent l'exemplarité de l'élève.

- Règles d'attribution des sanctions

Elles visent à sanctionner un manque de travail, ou de façon très exceptionnelle un comportement, qui compromettent la réussite de l'élève et/ou les apprentissages de son entourage.

*Avertissement* : il s'agit d'une sanction prise par le chef d'établissement qui sanctionne des manquements graves et inacceptables.

*Blâme* : il s'agit d'une sanction très grave prise par le chef d'établissement. Il intervient après un avertissement, lorsque celui-ci n'a pas suscité les améliorations escomptées et/ou en cas de manquements extrêmement graves et inacceptables.

### **Après :**

- Remise du bulletin : le bulletin est remis aux parents lors des rencontres parents professeurs par le professeur principal. En cas de sanction, un rendez-vous spécifique est pris pour cette remise : avec le professeur principal si avertissement ou avec le président du conseil de classe si blâme- *Attention compte-rendu d'entretien et engagement de l'élève.*
- Modalité de valorisation des élèves méritants : conjointement avec le foyer socio-éducatif et les partenaires de l'établissement, elle consiste à récompenser les élèves gratifiés, de façon constante durant toute l'année scolaire